



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCYRUSSE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 12

Etaient présents : Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, FIEVET Béatrice, GUILLAUD Patricia, PARENT Monique, THIEFFRY Martine

Messieurs LEFEBVRE Francis, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCYRUSSE Olivier

Etaient excusés : Mesdames MASSELLOT ayant donné procuration à VERCYRUSSE Olivier, PAUL Christine ayant donné procuration à LEFEBVRE Francis Messieurs DELEVOYE Didier, LEMAIRE Aurélien

Etaient absents : DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent

Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2025-32

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT (CCPC) POUR LA PASSATION D'UN
MARCHE PUBLIC RELATIF A LA REFECTION DES ABORDS DE CHAUSSEES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCPC a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des abords de chaussées.

Vu la délibération n°CC_2025_207 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 22 septembre 2025,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des abords de chaussées.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

- De réduire les charges financières, en raison d'économies d'échelle.
- De bénéficier des conseils et de l'expertise du bureau d'études voirie et infrastructure de la PEVELE CAREMBAULT pour la définition des besoins, la rédaction du bon de commande et le suivi des travaux

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le 06/01/2026

S²LO

ID : 059-215901240-20251222-2025_32-DE

DECIDE

- ✓ D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des abords de chaussées
- ✓ D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent
- ✓ D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

Décision prise à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 23 décembre 2025

Le Maire,

Olivier VERCYSSSE

